

Programme du développement du Nord comprenant la mise en valeur des principales ressources naturelles du Nord canadien, la gestion des ressources territoriales ainsi que des recherches et conseils d'ordre économique; et le Programme de la conservation qui comprend les parcs nationaux ainsi que les lieux et parcs historiques.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le commissaire du Yukon rendent compte au Parlement par le canal du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien, de la Commission des champs de bataille nationaux et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le Bureau du conseiller scientifique pour le Nord exerce une fonction consultative auprès du ministre.

Ministère de l'Agriculture. Les attributions de ce ministère, créé en 1867 (S.C. 1868, chap. 53), et qui exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans S.R.C. 1970, chap. A-10, embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent des Directions de la recherche, de l'hygiène vétérinaire, de l'économie et du laboratoire de recherche sur les grains, tandis que le maintien des normes et la protection des produits relèvent de la Direction de la production et des marchés ainsi que de la Direction de l'hygiène vétérinaire. Une nouvelle Direction des circuits alimentaires a été créée en 1972. La mise en pratique de la Loi sur les grains du Canada, qui a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, relève de la Commission canadienne des grains, et les programmes de sécurité du revenu agricole et de stabilité des prix relèvent de l'application de diverses lois: Loi sur l'assurance-récolte, Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, Loi sur la Commission canadienne du lait, Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur l'Office des produits agricoles. La Société du crédit agricole, la Commission canadienne du lait, l'Office canadien des provendes et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles font rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

L'Office de stabilisation des prix agricoles, corporation de département créée par la Loi sur l'administration financière, l'Office des produits agricoles et la Commission canadienne des grains font partie du ministère.

Ministère des Approvisionnements et Services. Créé le 1er avril 1969 (S.R.C. 1970, chap. S-18), le ministère regroupe certains services fournis auparavant par d'autres ministères, suivant la recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco) qui soulignait la nécessité pour le gouvernement fédéral de stimuler l'efficacité et de réduire les dépenses le plus possible. Le ministre des Approvisionnements et Services est également Receveur général du Canada et il assume tous les pouvoirs, charges et fonctions assignés à ce dernier par la loi.

Le ministère est constitué de deux grandes administrations, dont chacune est dirigée par un sous-ministre relevant directement du ministre. L'administration des Approvisionnements s'occupe d'acheter et de fournir, au plus bas prix possible, les biens et services requis par les ministères et organismes fédéraux. Elle est également chargée de l'entretien du matériel appartenant au gouvernement fédéral et de l'imprimerie. Elle comprend 13 centres d'approvisionnement régionaux ou de district répartis dans tout le Canada. Certains de ces bureaux s'occupent des achats, de l'entreposage et fournissent d'autres services, notamment l'administration des contrats régionaux, l'entretien du matériel, la sécurité, la planification des approvisionnements urgents, la gestion des biens et l'imprimerie.

La Section d'outre-mer comprend deux bureaux d'approvisionnement, un à Londres en Angleterre et un autre à Coblenz en République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'un bureau d'administration des contrats à Washington D.C. L'administration des Approvisionnements est organisée en trois services: Approvisionnement commercial, Approvisionnement scientifique et technique et Gestion intégrée.

L'administration des Services, qui agit au nom du Receveur général, assure les paiements ou émissions de chèques pour le compte de tous les ministères fédéraux, maintient la comptabilité fiscale du Canada et établit les comptes publics. Elle offre aux ministères et organismes gouvernementaux un large éventail de services de gestion et de consultation dans les domaines de la consultation administrative, de la vérification des comptes et de l'informatique. Elle fournit aussi à tous les ministères des services administratifs relativement à la paye, aux pensions et autres avantages sociaux; elle établit des rapports de gestion financière et des statistiques concernant les émissions de chèques. Il existe environ 40 bureaux régionaux et de district au Canada et à l'étranger qui assurent les fonctions de service.

Le ministre des Approvisionnements et Services est le porte-parole au Parlement de la Corporation commerciale canadienne, des Arsenaux canadiens Limitée, de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et de la Monnaie royale canadienne.

Ministère des Communications. Le ministère des Communications a été créé en termes de la Partie II de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement et exerce ses fonctions en vertu de S.R.C. 1970, chap. C-24. Le ministre des Communications est chargé de promouvoir le développement ordonné et l'expansion des communications au Canada. Sur le plan national, ces fonctions comprennent l'expansion des réseaux et services de télécommunication existants afin d'obtenir un rendement optimal à court terme et à long terme; le développement et l'introduction de nouveaux réseaux, installations et ressources de communications; l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques afin de permettre le développement et l'expansion